

AVIS D'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Montréal, le 25 août 2023

Avis est par la présente donné que l'Assemblée annuelle des membres du Musée des beaux-arts de Montréal (« MBAM ») se tiendra

**LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023, À 18 H
À L'AUDITORIUM DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL
1379, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec)**

L'assemblée a été convoquée aux fins suivantes :

- Recevoir le procès-verbal de la dernière assemblée (ce document sera affiché sur le site web du MBAM à partir du 19 septembre 2023)
- Recevoir le rapport du directeur général et du président du conseil d'administration
- Recevoir les états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (ces documents seront affichés sur le site web du MBAM à partir du 19 septembre 2023)
- Nommer l'auditeur indépendant et autoriser le conseil d'administration à fixer sa rémunération

Les documents susmentionnés pourront être consultés sur le site web du MBAM à mbam.qc.ca/fr/agm-2023.

Les résolutions visant les questions qui doivent être soumises au vote doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées par les membres présents et votants. Tous les votes doivent être exprimés en personne lors de l'assemblée. Le *Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal* (le « Règlement ») qui a été adopté par l'assemblée générale des membres du MBAM en date du 28 juin 2022 ne permet pas le vote par procuration.

Selon le Règlement : « Seul le titulaire principal de son abonnement a droit de vote. Est considérée comme membre [...] toute personne dont l'abonnement était en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours et est toujours en vigueur à la date de référence à laquelle la qualité de membre est établie (Article 2, alinéa 1). » Pour les besoins de l'assemblée, la date de référence a été fixée par le conseil d'administration du MBAM au jeudi 24 août 2023.

Le comité de gouvernance et d'éthique
Août 2023